

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise...

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, Paris) and times for various services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tonry, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 7,396 fr., versés par 51 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 5,496 fr. 40 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,143 fr., versés par 24 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 915 fr. 24 c. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 959 fr., versés par 4 déposants.

Il a été remboursé 416 fr. 43 c. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,131 fr., versés par 15 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 994 fr. 42 c. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 2,225 fr., versés par 14 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 1,200 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 10 Mars 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— SAUNIER Louis-Marc, 46 ans, bûcheron, demeurant à Maise; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l'aide d'engins prohibés et détention d'engins de chasse prohibés.

— GUILLOU Toussaint-Désiré, 41 ans, bûcheron, demeurant à Milly; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l'aide d'engins prohibés.

— BERLIÈRE Léon, 49 ans, marbrier et tailleur de pierres à Étampes; 8 jours de prison et aux dépens, pour outrage public à la pudeur.

— DUVERGER Auguste père, 56 ans; — DUVERGER Auguste fils, 20 ans, vanniers à Étampes; 3 jours de

Feuilleton de l'Abeille

DU 13 MARS 1875.

HISTOIRE DE DEUX AMIS.

Il se leva, prit la lampe et se dirigea vers la pièce où il pensait trouver ses enfants endormis.

— Étienne, les enfants ne sont pas ici, dit madame Cordier.

— Je ne vous comprends pas. Que voulez-vous dire?

— Céline et eux ne restent plus avec moi.

— Ma femme vous a quittée, vous, sa vieille mère! Que s'est-il donc passé?

— Étienne, Étienne... Ah! vous me faites mourir!

— Ce n'est pas me répondre, cela. Mère, je vous le demande encore une fois: Où est Céline, où sont mes enfants?

La vieille femme se redressa lentement.

— Je croyais avoir beaucoup souffert dans ma vie, murmura-t-elle; eh bien! non! en ce moment seulement je connais les horribles tortures de l'âme et du cœur! Étienne, continua-t-elle en s'adressant au jeune homme, depuis plus de deux ans vous étiez loin d'ici, et rien n'est venu nous dire que vous viviez encore. Pourquoi avez-vous gardé le silence, pourquoi n'avez-vous pas écrit?

Pourquoi? parce que je ne le pouvais pas.

prison chacun et solidairement aux dépens, pour violences et voies de fait.

Théâtre d'Étampes.

Soirée du 28 Février 1875.

Les vivacités du capitaine Tic, trois actes de MM. E. Labiche et Ed. Martin. — Triolet, un acte. — En manche de chapeau, lever de rideau.

Les chaleureux applaudissements accordés à la jolie comédie de M. Labiche: « les vivacités du capitaine Tic, » l'ont été à juste titre: la pièce est charmante et l'interprétation a été digne de la pièce.

Le grand succès qu'elle obtint au théâtre du Vaudeville date de 1861 ou 1862; — le regrette Félix y était considéré comme un inimitable « capitaine, » dont M. Riga peut, à juste titre, se dire le « lieutenant en premier. »

Une douzaine d'années seulement nous séparent de cette époque où M. Labiche, peu après le franc succès de son capitaine Tic, en obtenait un autre, plus grand encore, au Gymnase, avec « le Voyage de M. Périchon. »

Quelle prodigalité d'observation, de finesse et d'esprit, dans les quatre actes livrés à la verve des excellents pensionnaires de M. Montigny!

En ce temps-là, M. Labiche était du nombre de ces riches, bien rares, hélas! — qui donnent sans compter, — certain qu'il était que la mine fertile qu'il exploite ne s'épuiserait pas de sitôt; il le savait si bien, qu'après une courte étape, c'est aux comédiens de la rue Richelieu qu'il va confier une des plus robustes satires dramatiques qui fut jamais jetées en plein visage des égoïstes de tous les degrés de l'échelle sociale, et qu'il intitule laconiquement: « Moi! »

Cette vigoureuse comédie n'eut pas le grand succès qu'elle méritait; on a voulu en trouver la cause dans l'étendue des cinq actes de la pièce; puis aussi dans l'insuffisance du titre!... mais la cause vraie était

« Plus tard, mère, plus tard je vous raconterai tout... mais vous devez comprendre que je n'aie en ce moment qu'une seule idée: revoir ma femme et mes enfants.

— Nous vous avons cru mort, poursuivit madame Cordier: Céline, moi, vos parents, tout le monde. Nous avons fait dire des messes pour le repos de votre âme, nous avons porté des habits de deuil...

— A quoi bon me dire tout cela? vous voyez bien que je ne vous écoute pas.

— Il faut pourtant que vous m'écoutez, mon fils, il le faut... Céline ne voulait pas croire à votre mort. Elle espérait toujours vous revoir et elle répétait: « Il reviendra. » Le temps passait, les mois s'écoulaient. Les prisonniers étaient tous revenus, et vous n'étiez pas avec eux. D'ici, on écrivit au ministre, — c'est M. Gréard, le maire, qui fit les deux lettres. — Le ministre s'informa, vous fit chercher en Prusse, puis un jour Céline reçut un papier qui était votre acte de décès. Comment se fait-il qu'à Paris aussi on vous ait cru mort? Je n'en sais rien. Nous, ici, nous ne pouvions plus douter; c'est alors qu'on porta votre deuil. On avait déjà bien pleuré, on pleura encore.

— Oui, fit Étienne, pendant que je souffrais là-bas, ici on était désolé.

— Oh! oui, bien désolé, reprit madame Cordier. Ainsi, Céline était veuve et ses deux enfants n'avaient plus de père; c'était triste, bien triste...

— Cette pensée que ma femme me pleurait et qu'elle croyait nos enfants orphelins me fit souffrir mille fois plus que les brutalités des Prussiens... Mais les jours mauvais sont passés: Dieu rend à la femme qui se croyait veuve son mari et aux enfants leur père.

ailleurs: le miroir était si spacieux que peu de gens osèrent y regarder en face, et... pour cause.

A notre sens, il est regrettable qu'un auteur qui possède, à un degré aussi élevé, la science du cœur humain et le don de la franche gaieté comique, se soit laissé détourner de la grande voie où il était si bien engagé, pour suivre les petits sentiers battus qui conduisent à une scène aussi exigüe que celle du ci-devant théâtre Montansier.

Nous n'avions pas eu l'heureuse occasion d'applaudir M. Riga depuis la saison théâtrale 1868-1869, pendant laquelle il voulut bien nous offrir, de concert avec l'excellente M^{lle} Riga, une série de représentations qui sont encore dans la mémoire des habitués de notre théâtre; nous gardons l'espoir que l'agréable réapparition du mari nous présage la bonne fortune d'applaudir simultanément l'heureux couple dramatique.

Tout le septuor de M. Léautaud, sans exception, a fait preuve d'une bravoure bien appréciée du public, qui ne lui a pas marchandé ses bravos — nous prenons la liberté d'y joindre les nôtres.

Un mot spécial à M. Barral et à M^{lle} Henriot: M. Barral peut, — s'il le veut, — utiliser le naturel qu'il possède pour jouer les grimes-comiques, et nous ne craignons pas de lui prédire un légitime succès dans ce genre, un peu trop négligé par le temps qui court; que lui faut-il pour atteindre le but? — maîtriser sa timidité et travailler assidûment.

Quant à M^{lle} Henriot, elle nous a montré dans une seule soirée la souplesse de son talent naissant, en nuancant heureusement les trois rôles qu'elle avait courageusement acceptés: vive, sémillante et étourdie comme l'oiseau dont elle portait le nom, dans le lever de rideau; — puis, franchement et décevantement naïve avec son cousin Horace Tic, qu'elle apprend à aimer, sans le savoir; — enfin qui n'a pas remarqué, avec nous, que « Clémence Berlioz, » l'expectante de Triolet, » avait été pénétré à l'école de Monsieur son papa, où elle a contracté l'obéissance passive du piou-piou docile?

— Non, Étienne, non, répliqua madame Cordier d'une voix presque solennelle, les mauvais jours ne sont point passés.

Et mentalement, levant les yeux vers le ciel: — Mon Dieu, donnez-moi la force et soutenez mon courage!

Le jeune homme sentit un frisson courir dans tous ses membres.

— Mère, dit-il d'une voix anxieuse, vos paroles ont fait passer la terreur et l'effroi dans tout mon être. Parlez: quel est l'effroyable malheur qui m'attend ici?

— Étienne... commença madame Cordier.

Puis, détournant la tête: — Oh! fit-elle avec désespoir, jamais, jamais je ne pourrai lui dire la vérité!

— Mais, si épouvantable qu'elle soit, cette vérité, je dois, je veux la connaître.

— C'est vrai, vous devez la connaître, répondit doulourement madame Cordier. Étienne, Céline se croyait veuve... elle s'est remariée!

Il poussa un cri sourd, horrible; ses yeux s'ouvrirent démesurément, il étendit les bras et tomba à la renverse.

Quand les soins de madame Cordier l'eurent rappelé à la vie, elle l'aidera à se relever et à s'asseoir dans un fauteuil. Mais ce ne fut que longtemps après qu'il parvint à ressaisir ses idées et à avoir conscience de son affreuse situation. Soudain il se leva et bondit au milieu de la chambre.

— Mariée! mariée! exclama-t-il; mais je ne suis pas mort, ce mariage est nul... Ma femme m'appartient, je la reprendrai, la loi est pour moi.

Puis, marchant de long en large avec agitation, il ré-

Courage! mademoiselle, nous vous dirons, comme à votre camarade Barral, travaillez, travaillez! le résultat n'est pas douteux.

Disons, en terminant, que le public a aussi beaucoup applaudi un nouveau salon, style Louis XV, orné de pans coupés — ce gracieux décor est l'œuvre d'un peintre étampoïis dont le goût égale la modestie.

Tablettes historiques d'Étampes.

DU LUNDI 7 MARS 1649.

Ce jour quantité de bleds et farines arrivèrent à Paris en charettes et sur des chevaux, que l'on avait amenés des environs d'Étampes, et d'autres bourgs et villages sur ce chemin.

(L'histoire du temps, ou le véritable récit de ce qui s'est passé dans le Parlement de Paris, depuis le mois d'août 1647, jusques au mois de novembre 1648.

Augmentée de la seconde partie qui vient jusques à la Paix.

1649, sans lieu ni nom d'imprimeur.

41 MARS 1791.

La Municipalité d'Étampes, sur la proposition du Procureur de la commune, a pris l'arrêté suivant:

Le Procureur de la commune ayant représenté que l'Assemblée nationale par son décret du 4 décembre précédent, a provisoirement décerné une somme de 425,000 livres au département de Seine-et-Oise, pour venir au secours des malheureux et être employée à des ateliers de charité; que plusieurs grands chemins d'une utilité indispensable, tels que celui de Dourdan et celui de Pithiviers, sont demeurés inachevés faute de fonds; que, même en cette ville d'Étampes, le pont dit d'Orléans, situé sur la grande route, a besoin d'être réparé, même d'être reconstruit entièrement; qu'en conséquence, il serait urgent de demander au Département d'allouer une certaine somme pour faire exécuter ces ouvrages au plutôt.

Sur quoy, le Corps municipal:

pétait des phrases et des mots sans suite, incohérents, qui révélaient le trouble de son esprit.

Enfin il se rapprocha de madame Cordier et la pria de tout lui raconter.

Quand elle eut fini, elle ajouta:

— Ne maudissez ni moi, ni Céline, ni Jacques Pé-

rard. C'est parce qu'il vous aimait, c'est en souvenir de l'amitié qui vous unissait qu'il a cru remplir un devoir en épousant Céline et en adoptant vos deux enfants.

Céline pouvait-elle méconnaître la générosité de votre ami? Pouvait-elle résister lorsqu'il s'agissait de l'avenir des enfants?... Elle ne vous avait pas oublié, pourant: eile vous aimait toujours.

— Et maintenant, elle aime Jacques?

— Je crois qu'elle commence à l'aimer.

Le malheureux poussa un profond soupir, et des larmes longtemps retenues s'échappèrent en abondance et baignèrent ses joues.

— Ah! reprit madame Cordier, si un mot de vous était venu nous dire que vous existiez, c'est la joie, c'est le bonheur, qui accueilleraient aujourd'hui votre retour... Pourquoi n'avez-vous pas écrit?

— Je vais vous le dire:

« Un jour, il n'y avait pas deux semaines que j'étais en Prusse, — pour avoir refusé de faire une corvée qui me répugnait, — laquelle, d'ailleurs, n'était pas dans mon service, un officier prussien, à peine âgé de vingt ans, engla ma figure avec une baguette qu'il tenait à la main. Furieux, je m'élançai sur lui et le frappai violemment au visage. On m'arrêta, et je fus jeté dans un cachot. Je passai devant une sorte de conseil de guerre qui me condamna à mort. J'attendais le moment fatal,

Considérant que, le bruit s'est répandu que, desd. 125,000 livres, sept ont été accordés au District d'Etampes, que de ces 7,000 livres, quatre ont été destinées à la confection du chemin d'Etampes à Châlo-St-Mars, et qu'il serait important de donner la préférence aux routes de Bourdan et de Pithiviers, qui sont d'une nécessité indispensable, tant pour l'approvisionnement du marché de cette ville que pour l'abridage des bois de chauffage et l'entretien des communications avec Chartres, qu'il serait important d'entrer dans l'esprit de la loi en proportionnant la répartition des travaux, en raison des moyens, des besoins et de la population des Municipalités qui composent le District ;

Que, les besoins sont beaucoup plus pressants dans la ville où les artisans sont sans travail, que, dans les campagnes où les travaux vont ouvrir incessamment et offrir des ressources considérables aux journaliers :

A arrêté, qu'expédition de la présente sera adressée à Messieurs les Administrateurs du département, à l'effet d'obtenir qu'une partie desdits fonds proportionnée aux besoins et à la population de la commune d'Etampes, sera attribuée à la Municipalité et employée sous ses ordres, à la réparation des routes d'Etampes à Bourdan et d'Etampes à Pithiviers.

43 MARS 1720.

« Madame de Roussillon, sœur de Mgr l'évêque de Laon, nommée abbesse de Villiers, Ordre de Cîteaux, proche La Ferté-Aleps, prit possession de cette abbaye : elle était accompagnée de M. le marquis de Clermont, son autre frère, capitaine des gardes-suisse de Mgr le duc d'Orléans, et de madame de Grillon, religieuse bénédictine, nièce de Mgr l'archevêque de Vienne. La nouvelle abbesse fut reçue et complimentée par dom Moreau, bachelier de Sorbonne, directeur de l'abbaye, ancien prieur de Cîteaux, et visiteur général de son ordre ; il était frère de M. Moreau de Mautour, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. »

(Nouvelles, mars 1720, p. 476).

P. M.

Nouvelles et faits divers.

Le concours du Comice agricole de Seine-et-Oise, se tiendra cette année dans l'arrondissement de Corbeil. Il aura lieu à Montgeron, canton de Boissy Saint-Léger.

— L'hôtel de M^{lle} Schneider. — On vient de terminer, avenue de l'Impératrice, un délicieux hôtel d'une architecture assez électrique, mais pleine de goût et de richesse néanmoins. Cet hôtel, situé à l'angle ouest de la rue Lesueur, a pour propriétaire une de nos artistes les plus connues, M^{lle} Hortense Schneider. Son chiffre, d'ailleurs, est répété sur presque toutes les parties apparentes de la construction.

Voici en quelques mots ce qu'est la demeure de la grande-duchesse : un bâtiment carré, percé sur chaque façade de trois larges haies centrées richement sculptées ; le rez-de-chaussée est élevé de deux mètres au-dessus du sol ; il n'est surmonté que d'un étage carré et d'un autre en attique. La façade de l'avenue de l'Impératrice comporte, au nord, un bâtiment annexe, sur lequel est située la serre. Derrière et du côté de la rue Lesueur sont de modestes pavillons en briques réservés aux communs. Le corps principal se fait remarquer par un luxe assez peu tempéré de décorations de tous genres. L'hôtel de M^{lle} Schneider a été élevé sur un terrain de 1,477^m.36, appartenant précédemment au comte de Clermont-Tonnerre, et qui a coûté 221,604 fr.

— Qui n'a lu dans *Rinconete et Cortillado*, de Cervantes, l'admirable description des mendiants de Madrid qui exploitent la ville sous la direction d'un grand maître. Les mendiants parisiens du XIX^e siècle ne sont peut-être pas moins bien organisés que les mendiants madrilènes du XVI^e.

et j'avais écrit une lettre que j'espérais faire parvenir à Céline. Je pensais que cette dernière consolation ne serait pas refusée à un mourant. Le lendemain on vint me prendre dans ma prison, mais au lieu de me conduire devant un peloton d'exécution, on me mena au chemin de fer et je partis pour le fond de la Prusse, du côté de la Pologne. Je n'ai jamais su ni pourquoi ni grâce à quelle intervention ma peine avait été commuée en celle de la prison perpétuelle dans une forteresse.

« Entre les quatre murs d'une cellule étroite et glacée, si basse de voûte que je ne pouvais m'y tenir debout, voyant à peine le jour, le soleil jamais, il m'est impossible de dire les souffrances que j'ai endurées. Vingt fois, cent fois, j'ai demandé la permission d'écrire et supplié qu'on fit passer de mes nouvelles en France. Toujours on avait l'air de ne pas comprendre, ou on me répondait par des ricaneurs farouches. J'aurais pu, peut-être, acheter ce service ; mais je n'avais pas sur moi de l'or pour payer la complaisance d'un de ces goéliers. Et c'est dans les larmes, le désespoir ou des transports de colère et de rage impuissante que j'ai passé de longs mois, ignorant tout et n'entendant jamais parler qu'une langue détestée que je ne comprends pas. Enfin, il y a un mois, je parvins à tromper la vigilance de mes gardiens et à m'échapper de ma prison en risquant vingt fois ma vie. C'est en mendiant à travers la Hongrie, l'Autriche, l'Italie et la France, que j'ai fait la route à pied.

« Je revenais pour eux ; hélas ! je ne croyais pas que le bonheur me fût à jamais défendu. Pourquoi, condamné à mort, n'ai-je pas été fusillé... Pourquoi, en m'évadant, n'ai-je pas reçu dans la tête la balle d'une

Dans sa chronique toujours si intéressante du *Monde Illustré*, M. J. Noriac livre de curieux détails à ceux qui seraient tentés d'imiter l'œuvre du grand conteur espagnol. Les faux pauvres de Paris se nomment entre eux *mancheurs* et leur métier se dit *faire la manche*. Au nombre de sept ou huit cents, ils se réunissent autrefois au passage Brady, dans le faubourg Saint-Denis :

« Il y avait, non loin de là, un hôtel où logeaient les célibataires malheureux qui n'avaient pas de meubles à eux.

« L'association les nourrissait, à la charge par eux de copier les lettres destinées aux cœurs généreux.

« Ces lettres, écrites par milliers, variaient suivant sept ou huit formules, qui, elles, ne variaient jamais.

« Les mancheurs achetaient ces lettres suivant les besoins de leur clientèle. Non-seulement ils achetaient des lettres, mais aussi des clients.

« — Qui veut acheter un bon peintre ? demandait l'un. — J'ai un banquier à vendre, disait l'autre. — Je céderais une veuve pour un jeune homme dévot ou contre une actrice superstitieuse.

« Le métier de mendiant n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire, et le mancheur qui frapperait à des portes inconnues risquerait fort de ne rien avoir.

« Depuis le mendiant que Sterne rencontra dans le passage du Pont-Neuf, et qui prenait les femmes par la flatterie, cette industrie a fait de grands progrès.

« Les gens qui donnent sont connus, l'association sait leur fortune, leurs vertus, leurs vices, et elle spéculé là dessus.

« Les membres de l'association se vendent des clients, par cette bonne raison qu'un bon cœur ne se lasse jamais de donner, mais qu'il se fatigue souvent de donner au même individu. »

M. J. Noriac cite l'exemple d'une dame qui fut exploitée dix ans en vertu de ce principe. Cette personne, veuve d'un agent de change, avait un fils unique, âgé de vingt-trois ans, qui mourut d'une fluxion de poitrine. La pauvre mère, qui idolâtrait son fils, faillit mourir de douleur.

« Un matin, un individu se présente chez elle, et la supplie de lui trouver une place ; la bonne dame s'excuse, dit qu'elle n'a plus de relations et congédie le solliciteur.

« Au moment de sortir, celui-ci lui dit d'un air navré :

« Pardonnez-moi, madame, de vous avoir dérangée ; je suis bien malheureux, j'espérais bien ne plus avoir à travailler pour gagner mon pain, j'avais un fils qui ne me laissait manquer de rien, je l'ai perdu ; il est mort d'une fluxion de poitrine, il n'avait que vingt-trois ans.

« La pauvre mère, frappée de la similitude, pleura avec le faux père et vint à son secours ; cela dura longtemps.

« Lorsque, malgré son impudence, le misérable n'osa plus demander, il vendit la malheureuse mère à une femme de l'association qui, comme son prédécesseur, joua du fils défunt avec agrément, puis elle céda à son tour la pauvre mère passée à l'état de fonds de commerce. »

— *Le cidre de pommes et de betteraves.* — Un avocat des Andelys, M. Plouard, fait part au journal de cette ville du succès obtenu par lui d'un nouveau cidre produit par des pommes additionnées d'une certaine quantité de betteraves : 33 kilog. de betteraves pour 7 hectolitres de pommes. Le produit donne un cidre limpide, agréable et de bonne garde, et surtout très-économique, comme on va le voir, d'après l'inventeur.

M. Plouard mêle 5 kilog. de betteraves à chaque hectolitre de pommes ; il coupe ses betteraves en morceaux et puis écrase le tout ensemble. Il couvre la masse d'eau de manière à la tenir submergée pendant quarante-huit heures dans la cuve. Après quoi on fait un premier pressurage ; on replace le marc dans la

sentinelle?... pourquoi ? pourquoi ? Ah ! je le comprends !... il fallait qu'une nouvelle douleur, une douleur épouvantable, inouïe, me fit en un instant oublier toutes les autres.

« Ah ! s'écria-t-il les doigts crispés sur son crâne, maudit soit le jour où je suis né !... »

Après cette dernière explosion de son désespoir, ses bras tombèrent inertes à ses côtés, sa tête s'inclina, et il resta immobile, comme écrasé sous le poids de son malheur et de la fatalité.

— Étienne, qu'allons-nous faire ? demanda madame Cordier d'une voix tremblante.

— Il est tard, répondit-il ; vous, ma mère, vous allez vous reposer. Moi, si vous le permettez, je passerai le reste de la nuit ici, sur cette chaise.

— N'êtes-vous pas ici dans votre maison, mon cher enfant ?

— C'est vrai, fit-il avec un sourire navrant.

— Étienne, vous devez être très-fatigué, je vous cède mon lit ; je veillerai jusqu'au jour dans mon fauteuil.

— Non, dit-il, non, je ne veux pas me coucher. Ah ! ah ! ah ! fit-il avec un rire étrange, me coucher, dormir... comme ce serait facile ! Demain, je ne dis pas, oui, demain...

— Alors je resterai près de vous, Étienne ; je ne veux pas vous quitter.

VIII

Dès que le jour parut, madame Cordier s'occupa du déjeuner. Étienne ne voulait rien accepter. A force d'instances, elle parvint à lui faire manger deux œufs à la coque et boire un demi-verre de vin vieux.

cuve et on le sature d'une nouvelle addition d'eau, puis on pressure de nouveau. L'opération a été renouvelée jusqu'à cinq fois et tout le liquide pressuré a été mis dans le même tonneau. Inutile de dire que le produit a été abondant. Mais M. Plouard ajoute que le cidre a été excellent et de très-bon goût. Il va de soi que, pour l'avoir plus fort, il suffirait de supprimer uno ou deux pressées. Le prix de revient de ce breuvage est de 4 fr. seulement. La betterave bonifie le cidre en lui donnant du sucre, plus des sels de potasse, avec un goût spécial qui se combine heureusement avec le goût particulier de la pomme.

La betterave rouge donne une coloration peut-être excessive ; M. Plouard mêle un peu de betterave rouge à la betterave blanche, et obtient ainsi un cidre de bonne couleur, et qu'il estime en tout cas supérieur aux bières nommées, dans le nord de la France, « bières au chaudron », sous le triple rapport du goût, de la salubrité et de l'économie. (*Journal le Vexin*).

— *Sulfatage des bois.* — Les coupes de bois vont bientôt commencer, il n'est donc pas hors de propos de s'occuper du moyen de les conserver le plus longtemps possible. A ce titre, le sulfatage des bois doit principalement fixer notre attention.

Pour rendre les bois plus durs et pour les conserver un temps beaucoup plus long, nous dit *l'Ami des champs*, à qui nous empruntons ces considérations et les renseignements qui suivent, on se sert de sulfate de cuivre, autrement dit vitriol bleu ou couperose bleue. On dit que le sulfate de zinc donne aussi les mêmes résultats, mais il faut attendre que des expériences aient bien constaté la chose.

Comment doit-on s'y prendre pour atteindre le but indiqué ?

Il est d'abord nécessaire d'avoir à sa disposition un vase quelconque ou bien un réservoir creusé en terre et construit de façon à ce qu'il ne perde pas l'eau ; ces vases ou ces réservoirs doivent avoir la dimension du bois que l'on veut durcir. Il faut toujours donner la préférence aux bois qui ne sont pas coupés depuis longtemps, car, au fur et à mesure que la sève se retire, elle est plus facilement remplacée par la dissolution de sulfate de cuivre. On enlève l'écorce du bois et on lui donne la forme réclamée par l'emploi auquel on le destine, car, après avoir été soumis à l'opération du sulfatage, il devient très-dur, et par conséquent d'un travail difficile.

Dès que les bois sont convenablement préparés et qu'ils sont arrivés à l'état de tuteurs, échelias, pisseux, planches, etc., on les place dans le vase ou dans le réservoir préparé ; on met des pierres par dessus et on les couvre d'un certain nombre d'hectolitres d'eau ordinaire ; on prend ensuite 3 kilogrammes de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau ; on met ce sel dans de petits paniers qu'on laisse flotter dans le bassin, en ayant soin de l'arroser à froid jusqu'à ce qu'il soit fondu ; après cela on agite un peu l'eau pour bien opérer le mélange. Le pèse sel doit marquer 2 degrés ; s'il n'en était point ainsi, il faudrait ajouter un peu de sulfate de cuivre.

Généralement l'opération est terminée au bout de huit jours pour les bois verts et légers ; mais dans le cas où ils seraient coupés depuis deux ou trois mois, on les laisserait quinze ou vingt jours ; le mélange agit très-lentement sur les bois coupés depuis longtemps ; et, par suite, le bain doit durer de cinq à six semaines.

Nous avons aussi vu employer un autre système qui réussit parfaitement lorsque les bois sont fraîchement coupés. On forme le bain comme ci-dessus, en faisant dissoudre 3 kilogrammes de sulfate de cuivre dans chaque hectolitre d'eau, on place le bois debout dans le bassin, et le liquide sulfaté monte dans le bois en vertu

— Vous avez longuement réfléchi : avez-vous pris une décision ? lui demanda-t-elle.

— J'ai longuement réfléchi et j'ai pris une décision, répondit-il.

— Qu'allez-vous faire ?

Cette question, si naturelle, le fit tressaillir.

— Je vais aller à la ville, dit-il.

— Vous avez raison, Étienne ; avant tout, vous devez consulter les magistrats.

Après un moment de silence, il reprit :

— Je voudrais bien, avant de partir, embrasser mes enfants. Ne pourriez-vous pas aller à la ferme et revenir avec eux ?

— Je ferai tout ce que vous voudrez, Étienne. Faudra-t-il prévenir Jacques et Céline ?

— Sur la tête de votre fille, mère, sur celles de vos petits-enfants, je vous conjure de ne pas dire un mot ! répondit-il vivement.

— Je me tairai, dit-elle.

Elle mit une coiffe blanche, jeta un fichu sur ses épaules et sortit.

Elle revint au bout d'une demi-heure, amenant les enfants.

Étienne les entourait de ses bras et les tint serrés sur sa poitrine. Ensuite il les mit sur ses genoux, prit dans ses mains les deux petites têtes blondes et les couvrit de baisers.

— Comme ils sont grands ! comme ils sont beaux ! se disait-il.

Les enfants se laissaient caresser sans rien dire ; ils n'étaient pas effrayés, mais la petite fille, plus timide que son frère, semblait vouloir cacher sa figure ; ce dernier

de la capillarité, de la même façon que l'eau monte dans une partie d'éponge placée en dehors de cette eau.

Au bout de dix à vingt jours, les tissus sont totalement imprégnés de la substance qui possède la propriété de durcir le bois ; on sort alors les tuteurs ou les échelias, et on les fait sécher à l'ombre. Nous avons vu opérer avec avantage de cette façon sur des pisseaux de dix à quinze centimètres de diamètre et de trois à quatre mètres de longueur.

Quelques propriétaires trempent aussi dans l'eau sulfatée les pailleçons, les toiles, les cordages dont ils se servent, et les y laissent pendant six à huit jours, ce qui en rend la durée beaucoup plus grande.

Il va sans dire que le bain s'affaiblit au fur et à mesure que le liquide pénètre dans le bois ; il faut donc avoir soin de le renforcer au moyen du sulfate de cuivre jusqu'à ce que le pèse-sel donne 2 degrés, comme nous l'avons déjà expliqué.

Les bois peuvent aussi subir à chaud la préparation que nous venons d'indiquer, et voici comment on procède :

On dissout à chaud le sulfate de cuivre en élevant l'eau à la température de 60 degrés, puis on plonge les bois dans le mélange qu'on laisse ainsi refroidir, et on le retire lorsque le thermomètre ne marque plus que 20 à 25 degrés. Il se produit ainsi le phénomène suivant : sous l'influence de la chaleur du liquide, les gaz contenus dans le bois disparaissent, et par le refroidissement les eaux sulfatées pénètrent jusqu'au cœur du bois.

On emploie un kilogramme et demi de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau ; le pèse sel de Barnborn doit marquer 6 à 6 degrés 1/2 lorsqu'on le plonge dans la dissolution, qui doit être sans cesse maintenue dans cet état par une addition de sulfate de cuivre lorsque le besoin s'en fait sentir. Il faut que les cuves dans lesquelles on opère soient cerclées en bois, car les liquides chargés de sulfate de cuivre attaquent assez rapidement le fer et le détruisent.

Les cultivateurs et surtout les viticulteurs ont le plus grand intérêt à sulfater les bois dont ils se servent pour la vigne ou pour tout autre objet, car il est bien constaté que les bois ainsi préparés durent trois ou quatre fois plus ; il n'est donc pas rationnel de laisser de côté un procédé au moyen duquel on parvient à réaliser de sérieuses économies.

Le sulfate de cuivre ne se vend pas à un prix élevé, la main-d'œuvre n'est pas considérable, et par conséquent le profit l'emporte dans de larges proportions. Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs à sulfater les bois dont ils se servent dans leur exploitation.

— Manière de faire son marché à peu de frais.

Un brave rentier passe aux halles avec son chien, et marchande un superbe homard vivant. Comme il faut toujours déprécier la marchandise, il ne manque pas de dire à la dame de la halle :

— Votre homard est bien malade !

— Par exemple, dit la mère Angot irritée, mettez donc la queue de votre chien dans sa patte !

— Oui ! répond le rentier, comme déficé, nous allons voir !

On met la queue d'Azor dans la patte du homard.

Azor se laisse faire, docilement ; tout à coup, il fait une grimace horrible, et part, léger comme une flèche, entraînant dans sa course vertigineuse le crustacé stupéfait.

— Rappelez votre chien ! crie M^{me} Angot...

— Rappelez vous-même votre homard, madame !

Mais pendant la querelle, Azor était rentré au logis, et son propriétaire avait disparu !

regardait en dessous Étienne, dont la longue barbe paraissait vivement l'intéresser.

Le pauvre père aurait bien voulu les interroger, les faire causer. Au milieu de son malheur, c'eût été pour lui une grande joie. Il se la refusa dans la crainte de se trahir. Il les embrassa encore une fois, puis il se leva en disant :

— Je pars.

Madame Cordier lui mit dans la main ses petites économies, deux billets de vingt francs.

— C'est plus qu'il ne me faut, dit-il.

Il mit son chapeau, qu'il enfonça sur ses yeux ; par surcroît de précautions, il enveloppa le reste de son visage avec un vieux cache-nez de laine. Il sortit par une porte de derrière ouvrant sur les jardins.

Pour gagner la grande route, il devait traverser une sorte de vallée au fond de laquelle coule une petite rivière bordée de vieux saules aux troncs tordus.

En été, pendant les jours de grande sécheresse, la rivière est souvent à sec ; on peut alors la franchir facilement en plusieurs endroits, en passant sur de grosses pierres.

Mais les pluies des jours précédents et la fonte des neiges avaient amené une crue ; la rivière débordait sur plusieurs points.

Devant cet obstacle, Étienne éprouva une vive contrariété.

ÉMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro).

VARIÉTÉS.

La Violette.

La saison des violettes est enfin revenue, à un froid persistant et maussade a succédé une température plus douce. Déjà cette petite fleur charmante au parfum si suave montre ses boutons et affecte agréablement notre odorat. Saluons avec joie l'apparition dans les champs, dans les jardins, et dans les bois de cette plante modeste qui prête tant au symbolisme de nos pensées, et surtout de nos affections et qui ouvre nos cœurs à l'espérance. La Violette a toujours été pour le Français, délicat et malin, l'emblème du véritable talent et de l'homme de bien. Cette fleur si mignonne, au parfum délicat, a sa place dans l'histoire : comme la Rose qui a joué un rôle si sanglant en Angleterre ; comme le Lis, emblème de la grandeur et de la pureté, qui, pendant des siècles, a été l'ornement de nos rois et le compagnon de nos gloires ; comme l'Oeillet rouge qui agaçait la police du premier empire, la Violette peut nous raconter sa légende, ses aventures tapageuses et son illustration poétique. Chez les Grecs et les vieux Celtes, elle décorait la couche de la beauté ; pour les Allemands, elle est la fleur indispensable à leurs funérailles ; chez nous, elle a d'abord été prise comme la plus pure expression du génie, elle a été un signe de ralliement politique ; enfin, nulle plante, autant que la Violette, n'a inspiré les poètes.

Bien des siècles avant qu'on songeât à fonder en France l'Académie française ; dans un temps que certains historiens nous montrent comme un temps de barbarie et d'ignorance, en 1323, à Toulouse, à l'occasion de la venue du roi, sept bourgeois toulousains, prenant le titre des *sept Trobadors de Tolosa*, proposèrent à tous les poètes de la langue d'oc un concours poétique, promettant une *Violette d'Or* et le titre de docteur du *Gai Savoir*, à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Telle est l'origine de l'Académie des *Jeux Floraux* qui subsiste encore à Toulouse, et dont Clémence Isaure fut plus tard une des bienfaitrices. M. Guessard a fait connaître dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, les origines de cette illustre Académie ; les détails qui suivent sont empruntés à son travail :

« Il y avait au temps passé, dit un écrivain du Moyen-Âge, dans la royale et noble cité de Toulouse, sept personnages de mérite et de savoir, subtils et avisés, qui avaient grande envie et vif désir de trouver cette noble, excellente, merveilleuse et vertueuse dame, la Science, pour qu'elle leur donnât et procurât le gai savoir de poésie. Ils voulaient avoir le don de faire, en roman, de bonnes compositions, afin de répandre de saines doctrines et d'utiles enseignements, à la louange et en l'honneur de Dieu, notre Seigneur, de sa glorieuse Mère, et de tous les saints du paradis. Leur but était aussi de détruire l'ignorance et l'erreur, de faire la leçon aux poètes inhabiles et sans arts, enfin, de vivre en joie et en liesse, et d'échapper à la tristesse et à l'ennui, ces ennemis mortels du gai savoir.

« Ces sept personnages avaient formé entre eux une petite société littéraire, qui se réunissait ordinairement le dimanche, dans un jardin de l'un des faubourgs de Toulouse. »

Le premier acte public de cette petite société fut l'annonce d'un concours poétique pour l'année suivante, et le mardi après la Toussaint, l'an de l'incarnation 1323, ces académiciens improvisés adressèrent une lettre-circulaire en vers, qu'ils envoyèrent dans toutes les provinces de la langue d'oc, et par laquelle ils conviaient au concours les plus habiles troubadours. Cette lettre se terminait ainsi :

« ... Puisque vous avez le savoir en partage, et que vous possédez l'art de la gaie science, venez-nous faire connaître vos talents... Nous sept, qui avons succédé au corps des poètes qui sont passés, nous avons à notre disposition un jardin merveilleux et beau où nous allons, tous les dimanches, lire des ouvrages nouveaux, et en nous communiquant nos lumières mutuelles, nous en corrigeons les défauts. Pour accélérer les progrès de la science, nous vous annonçons que le premier jour de mai prochain, nous nous assemblerons dans ce charmant verger. Rien n'égalera notre joie si vous venez y rendez aussi. Ceux qui nous remettront des ouvrages seront honorablement accueillis, et l'auteur du meilleur poème recevra, en signe d'honneur, une *Violette d'Or*. »

Plus tard, une dame toulousaine, Clémence Isaure, dont l'existence a été mise en doute par quelques écrivains, augmenta, par ses libéralités, les ressources de la société et lui donna de quoi fournir aux frais de trois fleurs ; en 1358, on ajouta à la Violette d'Or une églantine et un souci d'argent.

Louis XIV, par lettres patentes données à Fontainebleau, en septembre 1694, érigea les *Jeux Floraux* en Académie.

Au dernier siècle, une société chantante, sans doute plus bauchique et plus galante que littéraire, s'était formée à La Ferté-sous-Jouarre, et avait adopté pour marque distinctive de ses membres, un bouquet de Violettes. Cette société s'appela l'*ORDRE DES VIOLETTES* ; elle ne paraît pas avoir eu une existence de longue durée. Nous ne connaissons sur cette société qu'une chanson, composée probablement par l'un de ses fondateurs et qui fait connaître suffisamment ce qu'elle se proposait ; voici cette pièce :

L'Ordre des Violettes.

CHANSON SUR L'AIR : *Colette est faite pour Colin.*

Célébrons d'un ordre récent
La gloire et l'avantage ;
Amour, pour le rendre puissant
Donne-lui ton suffrage ;
Tu le dois à ce jeu naissant,
N'est-il pas ton ouvrage ?
Cet ordre, par les plus doux nœuds,
Unit des cœurs sincères :
Ses suppos s'appellent entr'eux
Et bergers et bergères ;
Ces noms seraient-ils moins heureux
Que ceux de sœurs et frères ?
Tendres, fidèles et discrets
Leurs ardeurs sont parfaites.
Tout leur argot, tous leurs secrets
Ne sont que des fleurettes ;
Et, l'on peut connaître à ces traits
L'Ordre des Violettes.

Un coup-d'œil, un soupir léger,
Un air de rêverie ;
Signes assurés pour juger
De notre sympathie,
Font toujours connaître au berger
La bergère chérie.
Un tête-à-tête, un rendez-vous,
Forment notre assemblée ;
D'aucuns fâcheux, d'aucuns jaloux,
On ne la voit troublée ;
Et par le cœur seul entre nous
Toute affaire est réglée.

(La suite au prochain numéro.)

FEU ROUSSELOT *

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

Le lourdeau redevenant muet et s'enfuit en courant vers la maison, après un nouvel accès de pantomime, dont Prosper, cette fois, comprenait parfaitement la cause.

La jeune fille eut un étonnement naïf, et s'avança seule sous les pommiers.

L'artiste s'était jeté derrière un gros arbre, afin d'examiner tout à loisir la cousine du cousin Mathieu.

Je n'aime pas les portraits : cependant je ne puis m'empêcher de vous dire qu'Irène était grande, élancée ; qu'il y avait dans toutes ses allures une sveltesse incomparable et dans tous ses mouvements une indécible gracieuse.

Lorsqu'elle fut un peu plus rapprochée de lui, Prosper remarqua l'adorable nuance blonde de ses cheveux, l'éclat de ses grands yeux d'azur, la blancheur de son teint, l'incarnat de ses joues et surtout de ses lèvres, qui pouvaient rivaliser avec les cerises du verger.

Lorsque la jeune fille arriva tout près de l'arbre qui cachait à ses regards le jeune artiste, il se prit à penser que de tous les biens de la succession Rousselot, le plus précieux trésor c'était assurément la cousine Irène.

Elle ne croyait être vue de personne et continuait à s'avancer en sautillant, en gazouillant, ainsi qu'une fauvette au bout d'une branche. Tout à coup, cependant, elle aperçut le chevron et fit un dernier bond jusque-là, se pencha gracieusement pour regarder de plus près et jetant un cri d'admiration :

— Oh ! que c'est bien ! dit-elle. Je suis la plus forte en dessin de tout le couvent, et jusqu'à ce jour, j'avais été le peintre ordinaire du cousin Mathieu... Patatras !... voilà qui me détrône... Mais qui donc ?...

En se retournant, elle se trouva face à face avec Prosper.

— Monsieur...

— Mademoiselle...

Elle était rouge comme un coquelicot ; il se sentit embarrassé comme un écolier.

Fort heureusement pour les deux jeunes gens, le grand chien César intervint tout à coup. Il avait reconnu de loin la jeune fille ; il se prit à tounoyer en bondissant avec des cris joyeux autour d'elle.

— César... eh bien ! voyons, César... mon ami César...

Et ce fut une folle partie entre la jeune fille et le magnifique animal qu'elle ne parvint à calmer qu'après deux bons gros baisers, qui tombèrent finalement des lèvres vermeilles sur la gros museau blanc et noir.

Pendant ce temps, l'artiste contemplait la jeune pensionnaire avec un ravissement de plus en plus profond, avec cette même extase que lui avait fait éprouver, quelques heures plus tôt, l'aspect tout verdoyant et fleuri des Ormettes au lever du soleil.

— Pardon ! dit-elle enfin d'une charmante voix toute essoufflée, pardon, monsieur, mais...

— C'est moi-même qui devrais vous demander excuse, mademoiselle ; mais veuillez entrer dans la maison, je vous prie ; on m'a chargé de vous y recevoir.

— Vous, monsieur ! mais qui donc êtes-vous ?

Après une courte hésitation, Prosper montra son esquisse en guise de réponse.

— C'est vous qui avez peint cela ? s'écria naïvement Irène. Oh ! je n'interroge plus, monsieur... Je me sens une confiance aveugle.

* Voir les numéros des 7 et 21 novembre, 12 décembre 1874, 9, 16, 23 et 30 janvier, 13 et 27 février, 6 mars 1875.

Et, sans ajouter une seule parole, ils entrèrent ensemble dans la maison.

XI

C'est ici que la situation de Prosper devenait embarrassante.

Déjà, depuis quelques minutes, il causait avec la cousine Irène, vaguement, à bâtons rompus, sans savoir ce qu'il disait lui-même, car il ne pouvait se décider encore au pénible aveu dont forcément on l'avait fait l'interprète.

Irène, néanmoins, commençait à s'étonner.

— Ne m'en veuillez pas, monsieur, dit-elle enfin ; je ne sais pourquoi... je me sens l'âme toute inquiète... Ce n'est point un pressentiment, non... J'étais tout à l'heure si joyeuse !... Mais j'aime bien mon cousin Mathieu. Je suis impatiente de le voir... vous comprenez, n'est-ce pas ?... Permettez-moi donc...

Et elle s'était levée.

— Mademoiselle... balbutia Prosper au supplice.

— Il est là-haut sans doute, chez lui ? poursuivait Irène en faisant un pas vers l'escalier de la tourelle.

— Non ! se récria vivement Prosper, qui lui barrait le passage.

— Il est à son jardin, alors... à ses tulipes ?

— Non, mademoiselle, non... il n'est pas là non plus.

— Où donc est-il, alors ?

Il fallut que l'artiste fit un violent effort sur lui-même pour répondre enfin :

— Vous ne le reverrez plus, mademoiselle Irène. Son corps est au cimetière du village... et son âme est au ciel !

La jeune fille d'abord ne voulut pas y croire ; avant les larmes, elle eut encore un sourire, semblable à ce dernier rayon du soleil qui lutte avant l'orage...

Il fallut que le jeune homme affirmât, racontât, expliquât tout.

La pauvre enfant alors plia sur elle-même, ainsi qu'une fleur dont on a brisé la tige, et tout à coup, saisie par une terrible crise nerveuse, elle éclata en sanglots.

Ch. DESLYS.

(La suite prochainement.)

Marché aux bestiaux du 6 Mars 1875.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	41686	9585
Vaches.....	97	72
Chevaux.....	68	46
Porcs.....	425	402
Anes.....	40	7
Totaux.....	41986	9842

Ce marché a été garni de très-honne heure ; les ventes se sont effectuées très-rapidement et à un cours supérieur au marché précédent. Il y avait plusieurs lots de Moutons remarquables ; aussi ont-ils été bientôt enlevés par les cultivateurs. Ceux destinés pour la boucherie ont atteint un chiffre très-élevé. Quant à l'approvisionnement en Chevaux et en Vaches, il n'a pas dépassé la moyenne des marchés ordinaires et les prix sont restés les mêmes. Les Porcs étaient assez nombreux et des transactions avantageuses ont été consenties sur ces bestiaux. — Si il faut en croire les renseignements qui nous parviennent, le marché suivant serait, dit-on, considérable.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 9 Mars. — BOUCHER Mathilde Louise, faubourg Saint-Jacques, 46. — 10. BERTHOUD Léon-Edmond, au hameau du Petit-Saint-Marie. — 11. AUBIN Mézinière-Alice, rue de la Tannerie, 41.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 4° TABOUR Alexandre-Auguste, 27 ans, journaliste, rue du Petit-Moulin ; et D^{lle} CHEVRIER Louise-Octavie, 25 ans, lingère, rue Courte, 6.

2° LEBLANC Florentin, 25 ans, mégissier, rue du Faubourg-Evezard ; et D^{lle} LAUNAY Marie-Joséphine, 26 ans, sans profession, faubourg Evezard, 28.

3° BERNY Léonard, 34 ans, employé, rue Saintonge, 40, à Paris ; et D^{lle} DICHAMPT Eugénie, 27 ans, femme de chambre, rue de la Cordonnerie, 48.

4° RETOURNÉ Alfred-Paul, 25 ans, bourellier à Longjumeau ; et D^{lle} SEVREUX Lucile-Esther, 48 ans, domestique à Lhumery.

DÉCÈS.

Du 8 Mars. — BOISSÉ Victorine, 45 ans, sans profession, rue de la Tannerie, 4°. — 10. LENOIR Alphonse-Pierre, 47 mois, rue Saint-Jacques, 69. — 40. BERRIERIEUX Félix-Paul-Auguste, 20 ans, commis marchand, rue Evezard, 24.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Cette année, plus de toile, plus de percale, ces tissus sont tombés dans le commun, tandis que le foulard, ce beau tissu de l'Inde, a toujours été et sera toujours bien porté. L'Union des Indes, 4, rue Auber, à Paris, envoie franco, à toute demande, plus de 900 échantillons depuis 40 fr. la robe. M. LEHOUSSEL, propriétaire de ce magasin, a seul obtenu trois médailles pour la qualité et la beauté de ce tissu.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 32-44

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, du Docteur BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du Docteur BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaus-sures. 52-44

CLOTURE.

La chasse est clôturée, la pêche l'est aussi. N'est-ce pas le moment de reprendre les études théoriques ? Or quelle meilleure méthode, et plus actuelle surtout, que la *Chasse illustrée*, ce compendium de tous les faits sérieux de chasse et de pêche connus dans l'univers ? Son prix est une bagatelle : 5 francs pour trois mois. Elle a huit ans d'existence, est rédigée, sous la direction de MM. A. Didot et E. Chevalier, par les écrivains les plus éminents des deux mondes, comme elle est illustrée par leurs dessinateurs les plus distingués. Nous n'hésitons donc pas à recommander ce recueil charmant, unique en France, à tous les amateurs de chasse, pêche, acclimatation, agriculture, sport ; à tous ceux, en un mot, qui aiment la bonne vie des champs et des bois.

Prix : 20 fr. par an, 5 fr. par trimestre.

Il reste quelques exemplaires de la collection complète des sept premières années de la *Chasse illustrée*, nouvelle édition.

Prix de chaque année : 20 fr., brochée ; 25 fr., reliée.

COTE de la BOURSE et de la BANQUE

de L. LEVADÉ (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.

ABONNEMENT : 6 fr. 50 par trimestre.

Adresser le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.

Pour les abonnés de l'Opinion Nationale

Le prix est réduit à 3 fr. par trimestre.

Adresser mandat ou timbres-poste, 5, rue Coq-Héron. — PARIS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

JUGEMENT

SÉPARATION DE CORPS ET DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le deux février mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié,

Il appert :

Que Madame Marie-Azélaide Félicité MOISON, épouse de M. Jean Baptiste-Denis GALLOT, demeurant tous deux à Souzy-la-Briche, et M. Jean-Baptiste-Denis GALLOT, rentier, ont été séparés de corps et de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le treize mars mil huit cent soixante-quinze.

Signé, BOUVARD.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite GENTY.

ÉTAT DES CRÉANCIERS. — NOMINATION DES SYNDICS.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur ANATOLE GENTY, Perruquier à Etampes, sont invités à se trouver au Palais-de-Justice, à Etampes, le Jeudi vingt-cinq Mars mil huit cent soixante-quinze, à neuf heures du matin, à l'effet de donner leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers que sur la nomination des syndics définitifs.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

FAILLITE LAMBERT.

AFFIRMATION DES CREANCES.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur LAMBERT, cordonnier à Milly, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Jeudi vingt-cinq Mars mil huit cent soixante-quinze, dix heures du matin, à l'effet de faire vérifier leurs créances et d'en affirmer la sincérité entre les mains de Monsieur le Juge-commissaire.

Cette réunion sera la seule, et ceux des créanciers qui ne se présenteront pas ne pourront plus faire admettre leurs créances qu'à leurs frais.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE

De biens dépendant d'une succession vacante, EN LA MAISON D'ECOLE DE MERÉVILLE, Par le ministère de M^e RAVAUULT, notaire à Méréville, Commis à cet effet,

PIECES DE BOIS-TAILLIS PRE ET AUNAIE

Sises terroir de Méréville, EN 5 LOTS.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 4 Avril mil huit cent soixante-quinze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quinze décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Lucien-Dieudonné PAILLARD, greffier en chef du Tribunal civil de première instance d'Etampes, agissant en qualité de curateur de la succession vacante de M. Etienne Marchand, ancien médecin à Méréville, décédé le quinze février mil huit cent soixante-quatre ;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

Procédé, le Dimanche quatre Avril mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école de Méréville, et par le ministère de M^e Ravault, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Terroir de Méréville.

Premier lot.

Dix ares soixante-dix centiares de terre, d'après le cadastre, plantés en bois, section A, numéros 109 et 110, champier des Chardonnières ; tenant d'un long Rousseau-Ingé, d'autre long Désiré Legros, d'un bout plusieurs, et d'autre bout la remise Manette. — Coupés dans ce dernier bout par le chemin de Monnerville à Boigny.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Deuxième lot.

Seize ares trente-trois centiares d'après les titres, et quatorze ares quarante centiares d'après le cadastre, de terre, plantés en bois-taillis, champier de la Remise-de-la-Justice ou de la Vallée-des-Postes ; tenant d'un long M. Lamy-Serreau, d'autre long le chemin de Monnerville à Ménessard, d'un bout en pointe, et d'autre bout Marville. — Section A, numéro 1102.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Troisième lot.

Un are vingt-cinq centiares d'après le cadastre, section D, numéro 3092, de terre, nature de pré-aunaie, sur la Filature ou le Court-Cheval ; tenant d'un long la sente Manicroche, d'autre long plusieurs, d'un bout en pointe, et d'autre bout le cinquième lot ci-après, sente entre.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Quatrième lot.

Trois ares six centiares d'après les titres, et un are quatre vingt-cinq centiares d'après le cadastre, section D, numéro 3145, de pré aunaie, champier des Petits-Près-de-la-Breloque ou la Petite-Grenouillère ; tenant d'un long Loiseau Simon, d'autre long Jean-Louis Lenoir, d'un bout Nareisse Bruneau, et d'autre bout la rivière.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquième lot.

Six ares quarante-cinq centiares d'après le cadastre, section D, numéro 3164 partie, lieu dit sur la Filature ou le Court-Cheval ou encore le Moulin-du-Pont ; tenant d'un long la sente Manicroche, d'autre long plusieurs, d'un bout le troisième lot ci-dessus, sente entre, et d'autre bout Alfred Laumonier.

Sur la mise à prix de 20 fr.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A Méréville, En l'étude de M^e RAVAUULT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ; Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le huit mars mil huit cent soixante-quinze.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit mars mil huit cent soixante-quinze, folio 130 recto, case 5. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES

Etude de M^e HERBERT, notaire à Janville.

MAISON

Située à Angerville,

PROPRE A L'HABITATION BOURGEOISE

COMPRENANT

Chambres d'habitation au rez-de-chaussée et au premier étage, cave, grenier, grange, cour et cabinets d'aisances,

ET UN JARDIN,

Situé audit lieu, et séparé de la maison,

A VENDRE A L'AMIABLE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

En l'étude et par le ministère de M^e HERBERT, Notaire à Janville.

Ces Immeubles dépendent de la succession de M^e ROUSSEAU-PÉCHARD, d'Angerville.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter : Audit M^e HERBERT.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

ET DE

MARCHANDISES NEUVES

Par suite de départ et en vertu d'une ordonnance de rélé, A ETAMPES, SALLE TIVOLI,

Le Mercredi 24 Mars 1875, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couche, Lingerie, Linde, Lit de fer, Armoire, Commode, Secrétaire, Buffet, Boreau-ministre, Tableaux, Fauteuils, Chaises, Glace, Tapis, couverts en ruolz, etc., etc.

Un matériel de marchand mercier et épicier, comprenant Comptoirs, Vitrines, Balances, Moulin à café, Bas et Chaussures en laine et en coton, Chaussons, Broses, Boutons, Dentelles, et plusieurs autres articles de mercerie et épicerie.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

A LOUER

Pour entrer en jouissance aux guérets de Pâques 1877,

FERME EN BEAUCE

APPELÉE

LE TAMBONNEAU

Sise à Monnerville,

Station du chemin de fer d'Orléans,

COMPRENANT

Bâtiments d'habitation et d'exploitation,

ET LA QUANTITÉ DE

105 hectares 87 ares 33 centiares

DE

TERRES LABOURABLES

Terroirs de Monnerville, Chalou et Guillercaul,

EN 64 PIÈCES.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e JACOB, notaire à Angerville.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

BON MOBILIER

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A ÉTRÉCHY, GRANDE-RUE, EN LA DEMEURE

DE M. BUREAU,

Le Dimanche 21 Mars 1875, à midi précis,

Par le ministère de M^e PASQUET,

Notaire à Chalo-Saint-Mard.

Consistant en :

Une Couche en fer. — 4 Sommier. — 2 Matelas. — 4 Table de nuit. — 6 Chaises en noyer. — 1 Commode. — 1 Fauteuil-Voltaire en velours grenat. — 1 Armoire en noyer. — 1 Bureau. — 1 Table. — 1 Coffre en bois de campre pour fourrures. — 1 Buffet de salle à manger en acajou. — 1 Cave à liqueurs. — 2 Etagères. — 4 Glaces. — 12 Tableaux et Gravures. —

1 Lampe avec suspensoir. — 4 Fusil à deux coups. — 2 Pistolets. — Ustensiles de cuisine. — Echelles et Outils de jardinage. — 200 Bouteilles. — Et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

VENTES D'ATTIRAILS

Par le ministère de M^e PASQUET, Notaire à Chalo-Saint-Mard.

— Premièrement —

Le Lundi de Pâques 29 mars 1875,

A LONGUETOISE, COMMUNE DE CHALO-SAINT-MARD,

En la Ferme exploitée

par M. et M^{me} HUTTEAU-THÉVARD.

— Deuxièmement —

Le Dimanche 4 Avril 1875,

A BOUTERVILLIERS, EN LA FERME EXPLOITÉE

par M. et M^{me} DENISEAU-BROSSET.

— Troisièmement —

Le Dimanche 18 Avril 1875,

AUX SABLONS, COMMUNE DE CHALO-SAINT-MARD,

En la Ferme exploitée

par M. et M^{me} BEAUIHAIRE.

Les affiches et de nouvelles insertions indiqueront la désignation des objets à vendre.

Etude de M^e ROBERT DE LA MARCHE, Notaire à Orléans.

Les parents de M. LOUIS GUILLE ou GUY, originaire de Houdan ou de Dourdan (Seine-et-Oise), décédé à Orléans, sont priés de se faire connaître audit M^e Robert de la Marche, qui est chargé de leur remettre un legs.

A CÉDER DANS LA VILLE D'ETAMPES, MAISON DE COMMERCE DE ROUENNERIE, MERCERIE, BONNETERIE ET LINGERIE S'adresser à M. LEBRET, rue St-Jacques, 9. 2-2

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN. Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS du PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^o. Havre, chez M. E. FICQNET. Landreux, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o. Melun, chez M. Le BARRE. Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUART. Paris, chez M. A. MORMON-DUPIN. St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUART.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris

Table listing various books and their prices, including 'Grand Dictionnaire de la langue française', 'Histoire de France', 'Géographie', etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Envoi franco des Catalogues. Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

Table with columns for Market (Marché), Price (Prix), and various goods like Froment, Méteil, Seigle, etc.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 6 au 12 Mars 1875.

Table with columns for Denomination (DÉNOMINATION) and dates (Samedi 6, Lundi 8, Mardi 9, Mercredi 10, Jeudi 11, Vendredi 12).

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 13 Mars 1875. Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 13 Mars 1875. Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.